

## COMMISSION AFFOUAGE DU 17-6-2020

Cette première réunion de travail a été limitée à 10 participants à cause des mesures toujours en vigueur en rapport avec le Coronavirus.

Présents : Christine Surgis, Thierry Begué, Bernard Coll, Christian, Laurent Espinet, Jean-Pierre Soyris, Bernard Escoda, Conchita, Vincent, Ignatius.

Compte-rendu : Ignatius

La responsable de la commission , Christine, précise l'objectif de la réunion, c'est à dire l'organisation de la coupe d'affouage. Cette commission doit donc permettre de recueillir des idées concernant l'organisation et de fixer les règles de fonctionnement, ceci dans un esprit d'écoute et de respect réciproque.

Jean-Pierre accepte la responsabilité globale de la coupe d'affouage.

D'une rencontre préalable avec l'ONF émergent les conditions de cet organisme :

- la nomination de 3 garants de la bonne exécution de la coupe ( Le Conseil Municipal a nommé Christine, Jean- Pierre et Ignatius).
- Le respect des mesures de sécurité, et notamment le port d'EPI, d'équipements de protection individuels, soit, pour les affouagistes qui utilisent des tronçonneuses : gants, casques avec visière et dispositif anti-bruit, pantalons, jambières ou salopettes spécifiques anti-coupures.

M. Malgouyres, de l'ONF, propose d'intervenir un soir et/ou lors de la première coupe d'affouage, pour apporter toute précision. Comme il reste insuffisamment d'arbres marqués sur un terrain pentu, un trentaine pour environ 50 stères, il accepte d'en marquer d'autres pour compléter la coupe 2020 et pour l'année 2021. Un « droit » annuel de 100 m<sup>3</sup>, soit 200 stères , est reconnu à la commune. Une délibération municipale est à faire. La coupe pourrait alors débiter après le 15 août, lorsque la sève descendra.

La coupe d'affouage à Nohèdes sera collective. Ceux qui souhaiteraient faire une coupe individuelle doivent s'adresser à l'organisme compétent, soit l'ONF. Ce sujet ne concerne pas l'objet de cette réunion.

Il s'avère nécessaire de veiller spécialement sur l'aspect sécurité du chantier, Christine propose de s'en charger et indique qu'elle sera intraitable.

L'idée de recourir éventuellement à un professionnel pour l'abattage n'est pas retenue, au moins pour cette année, notamment parce que cela augmenterait considérablement le prix du bois. Un bilan précis sera effectué après l'affouage pour connaître exactement les marges financières de cette activité en chiffrant au mieux toutes les dépenses qui y sont liées, directement, mais aussi indirectement, avec l'amortissement du camion, du tracteur, des tronçonneuses notamment. Par ailleurs, il est rappelé que l'affouage ne peut être bénéficiaire légalement et qu'au cas où il le serait il conviendrait de baisser le coût du bois.

Ce qui fait consensus :

- l'abattage doit se faire en semaine, par un petit groupe d'affouagistes, pour faire tomber, ébrancher les arbres et les tirer sur le chemin avec le treuil : 6 personnes, soit 2 pour l'abattage, 2

pour l'ébranchage, 1 personne au tracteur et le treuil et 1 pour attacher le câble pour tirer les troncs sur le chemin devraient suffire.

– le tronçonnage, le « fendage » et le chargement/livraison en camion se fera le week-end, généralement le samedi. Exceptionnellement il pourrait y avoir de l'abattage, sous réserve que la coupe soit éloignée de l'endroit où travaillent les autres affouagistes et de ne pas mobiliser le tracteur.

– il faut mettre en place un petit groupe « logistique et entretien », chargé de l'inventaire du matériel, du stock de carburant, du mélange, de la remise en état du matériel après utilisation. Dans un premier temps il convient de vérifier le treuil, l'embrayage notamment, et de monter le câble neuf. Il s'agit aussi de transmettre et de partager des « savoirs-faire » pour que l'affouage puisse continuer, même si certains ne seront pas présents ponctuellement ou durablement.

Une discussion a eu lieu au sujet des Nohédois qui n'habitent pas au village à l'année. Il ne leur sera attribué que 2,5 stères maxi, comme précédemment, et sous réserve de participer à l'affouage sauf dispense pour cause de handicap, maladie ou d'âge. Lorsque des amis d'affouagistes souhaitent participer à une journée de travail cela est possible mais contrairement à ce qui se passe pour des membres de la famille, cette participation n'entrera pas en ligne de compte pour le calcul du prix du bois.

Un arrêté sera pris par le maire pour signaler que des travaux forestiers auront lieu. Un panneau de travaux devra être posé sur place.

Parallèlement à ce compte rendu il vous est envoyé un document pour recenser vos besoins en bois de chauffage pour cette année. Vous pourrez également indiquer si en tant qu'affouagiste vous souhaitez intégrer plutôt un groupe ou l'autre (abattage, logistique et entretien, etc .)